

Renouvellement de la certification de reconnaissance "Thérapeute de la main expérimentée (validité de 5 ans)"

1. Conditions générales

- Vous avez été un membre payant continuellement depuis votre certificat
- Vous êtes déjà en possession d'un certificat de thérapeute expérimenté/ ou « Certified BHT ».
- Vous avez suivi au moins 4 réunions BHT depuis votre précédent certificat.

2. Conditions spécifiques, voir le formulaire de demande générale sur le site Web:

http://www.belgianhandtherapists.be/sites/bht/files/paragraphs/attachment/aanvraag_gecertificeerd_belgisch_hand_therapeut.pdf

Pour cet renouvellement de certification, il faut avoir obtenu 25 points en suivant les formations suivantes :

- | | |
|--|-------------------------|
| A) Les formations relative à la main de plusieurs jours
approuvée par BHT (4 modules ou plus) | → 2 points par module** |
| B) Les formations courtes (1/2 ou 1 jour) | →1 point par module. ** |
| C) Les congrès et les symposiums. | →1 point par module** |
| D) Les stages | → 1 point par module** |
| E) Supervision de stage (therapeute de la main) | →1 point par module** |
| F) Certificat HTCC / ECHT: | →25 points |

(**) 1 module= 1/2 journée, ou soirée

!!Remarque: La formation et la contribution active est uniquement éligible aux points si elle a eu lieu au cours des 5 dernières années et APRÈS l'approbation de votre précédent certificat expiré. !!

A. Formations certifiées de plusieurs jours

Formation de base	Organisateur	Période	Modules	Points **
			X2=	
			X2=	
			X2=	
			X2=	
			X2=	
			X2=	
			X2=	
Total				

Pièce justificative: déclaration de l'institution de formation.

*(**) 1 module= 1/2 journée, ou soirée*

B. Formations courtes relatives à la main / au bras

Formation	Organisateur	Période	Modules	Points
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
Total				

Pièce justificative: déclaration de l'institution de formation.

C. Congrès/ symposiums/ GLEK

Congrès/symposium	Organisateur	Période	Module	Points
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
GLEK	Organisateur	Période	Module	Points
			X0,5	
			X0,5	
			X0,5	
Total				

F) Certificat HTCC / ECHT

a: Certificat ECHT

La European Hand Therapy Association (EFSHT) offre depuis 2011 la possibilité de vous certifier en tant que thérapeute de la main européen (ECHT). Cette certification ne peut être demandée que si vous êtes déjà certifié au niveau national en tant que thérapeute de la main. Si vous avez obtenu le certificat ECHT au cours des 5 dernières années, vous avez droit à 25 points.

* Tous les documents ECHT peuvent être trouvés sur le site Web de l'EFSHT (<http://www.eurohandtherapy.org>): Le certificat ECHT est valable sept ans. Vous devez alors re-certifier avec l'EFSHT.

Le demandeur déclare avoir obtenu le certificat ECHT	(jj-mm-aaaa)
--	--------------

Preuve justificative= copie du certificat

b: Certificat HTCC

HTCC Le » Hand Therapy Certification Commission (HTCC) « est un organisme américain qui organise un certificat valable 5 ans qui atteste les connaissances en pathologie de la main et du membre supérieur.

L'obtention de ce certificat vaut 25 points

La réussite de cet examen sert de preuve de votre connaissance et expérience concernant la main. Le certificat est valable 5 ans. Au delà vous devez vous recertifier pour conserver vos points. Cela vaut 25 points.

Le demandeur déclare avoir obtenu le certificat HTCC	(jj-mm-aaaa)
--	--------------

Preuve justificative= copie du certificat

Le demandeur déclare avoir rempli le formulaire ci-dessus en « âme et conscience »

Signature

Date (jj/mm/aaaa)

Lieu